

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de communes de Marcigny.

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY	M Patrice MICHAUD
.....	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY	M. Christophe PEGON
CHENAY LE CHATEL	M. Philippe DUPLATRE
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	M. Frédéric CHANDON
MELAY.....	Mme Monique CLEMENT
	M. Jean Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINCECY.....	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : M. Thierry NIGAY (pouvoir donné à M. Christophe PEGON)
Mme Géraldine VERSTRAETEN (pouvoir donné à Mme Carole CHENUET)
M. François RENARD (pouvoir donné à M. Frédéric CHANDON)
M. Louis PONCET (pouvoir donné à M. Jean Claude DUCARRE)

Madame Carole CHENUET est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum étant réuni (19 présents, 4 pouvoirs), le Conseil peut valablement délibérer.

Procès-verbal réunion du 04/12/2023 :

- Lorsqu'il a quitté la séance du 04 décembre, E. NEVERS avait demandé que le motif de son départ de la séance soit indiqué dans le procès-verbal. Il regrette que cela n'ait pas

clairement indiqué dans le procès-verbal. La Communauté de communes investit plus de deux millions d'euros pour le projet, il redit déplorer que la Mairie de Marcigny cherche à polémiquer pour des sujets peu importants, comme pour ce regard de décantation des eaux de lavage des VTT. C. CHENUET demande également une correction : c'est la commune de Marcigny et non pas elle personnellement qui n'a pas été avertie de ces travaux. J.M POMMIER tient à préciser que la construction de cette aire de lavage et de la cuve de décantation n'a finalement pas entraîné d'intervention sur le réseau assainissement de la commune.

- Sur le sujet de la participation communautaire au financement du comité territorial de la candidature UNESCO des sites clunisiens, F. CHANDON aurait aimé que les propos du DGS, sur la participation délibérée par la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, soient mentionnés dans le procès-verbal. Il aurait aussi aimé que les échanges soient plus importants et regrette que, pour le montant de la participation financière de la Communauté de communes, seule la somme de 1 500 € ait été soumise au vote. Le Président lui répond que le relevé de décision de la dernière réunion de ce comité territorial indique que la commune de Marcigny s'est seulement positionnée sur un accord de principe et qu'aucune somme n'ait été délibérée.
- F. CHANDON regrette que le procès-verbal de la réunion du 26/09/2023 mis en ligne ne mentionne pas les remarques qu'il a formulées en début de séance du 04/12/2023 sur le point « modification de la composition de la CAO » inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 26/09/2023. Le Président lui répond que ses observations ont bien été consignées sur le PV de la séance du 04/12/2023, envoyé aux délégués avec la convocation. Il indique aussi qu'il donnera, lors des questions diverses, de nouveaux éléments sur le sujet, qui ne figure pas à l'ordre du jour de la présente réunion.

A la suite de ces observations, le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023 est adopté à 22 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL DU 19/02/2024

Affaires générales / finances :

Modification des ouvertures de crédits avant vote du budget (délibération du 04/12/2023)

Approbation du règlement budgétaire et financier

Modification des délégations au président

Ouvertures de postes et modifications du tableau des effectifs

Attribution de la Prime Pouvoir d'Achat aux agents de la collectivité

Désignation des représentants de la CC à Roannaise de l'Eau

Mise en place d'un dispositif de soutien au covoiturage du quotidien commun aux 3 intercommunalités du Brionnais et en partenariat avec BlaBlaCar Daily et dépôt d'une demande de subvention fonds vert pour ce dispositif

Petite enfance, enfance – jeunesse, vie associative et sportive

Avenant à la convention d'objectif 2023/2026 avec Brionnais Découvertes et autorisation au président à engager les démarches nécessaires à la création d'un ALSH ados

Validation d'un projet de bénévolat de jeunes au festival Solidays

Attribution d'aides appel à projet Grandir en Milieu Rural « accompagnement des CM2 »

Actualités de la commission

Economie, tourisme, culture

Location de cases de l'atelier partagé au garage Janin et conclusion d'un bail précaire
Actualités de la commission

Environnement :

Effacement de dettes
Conclusion d'un contrat aidé pour l'accueil des usagers à la déchetterie
Mise en place de la REP pour les déchets de la construction et du bâtiment
Actualités de la commission

Travaux / habitat / patrimoine :

Attribution d'aides OPAH
Avenants travaux gare tranche 2
Actualités de la commission

Santé, social séniors :

Actualités de la commission

Décisions du président

Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19/02/2024

AFFAIRES GENERALES/FINANCES :

DEL01_CC19_02	Modification des ouvertures de crédits avant vote du budget (délibération du 04/12/2023)	Vote à l'unanimité
DEL02_CC19_02	Approbation du règlement budgétaire et financier	Vote à l'unanimité
DEL03_CC19_02	Modification des délégations au président	Vote à l'unanimité
DEL04_CC19_02	Ouvertures de postes et modifications du tableau des effectifs	Vote à l'unanimité
DEL05_CC19_02	Attribution de la Prime Pouvoir d'Achat aux agents de la collectivité	Vote par 22 voix pour et 1 abstention
DEL06_CC19_02	Désignation des représentants de la Communauté de communes à la Roannaise de l'Eau	Vote à l'unanimité
DEL07-CC19_02	Mise en place d'un dispositif de soutien au covoiturage du quotidien commun aux trois intercommunalités du Brionnais et en partenariat avec BlaBlaCar Daily et dépôt d'une demande de subvention fonds vert pour ce dispositif	Vote à l'unanimité

PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE/VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

DEL08_CC19_02	Avenant à la convention d'objectif 2023/2026 avec Brionnais Découvertes et autorisation au président à engager les démarches nécessaires à la création d'un ALSH ados	Vote à l'unanimité
DEL09_CC19_02	Validation d'un projet de bénévolat de jeunes au festival Solidays	Vote à l'unanimité
DEL10_CC19_02	Attribution d'aides appel à projet Grandir en Milieu Rural « accompagnement des CM2 »	Vote à l'unanimité

ECONOMIE/TOURISME/CULTURE :

DEL11_CC19_02	Location de cases de l'atelier partagé au garage Janin et conclusion d'un bail précaire	Vote à l'unanimité (22 voix)
---------------	---	---

AFFAIRES GENERALES ET FINANCES :

- **Modification des ouvertures de crédits avant vote du budget (délibération du 04/12/2023)**

Les ouvertures de crédits avant vote du budget 2024 pour le budget principal et le budget annexe « OM / environnement », votées lors de la séance du 04/12/2023, comportaient des erreurs, signalées par le SGC. Il demande donc de les revoir. Celles votées pour le budget annexe « Maison de Santé Pluriprofessionnelle » sont, en revanche, correctes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule les ouvertures de crédits d'investissement avant vote du budget votées le 04/12/2023 et approuve les ouvertures recalculées par les services communautaires pour le budget principal :

- Chapitre 20 : 49 309,50 €
- Chapitre 204 : 5 887 €
- Chapitre 21 : 18 131,25 €
- Chapitre 23 :
 - o Opération 2313-1808 : 316 943 €
 - o Opération 2313-1805 : 2 250 € (

Il n'est pas nécessaire de maintenir les ouvertures de crédits votées au budget annexe « OM / environnement ».

- **Approbation du règlement budgétaire et financier**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le règlement budgétaire et financier lié au passage à la M57 au 01/04/2024.

- **Modification des délégations au président**

À l'unanimité, le Conseil communautaire donne délégation au Président pour prendre des décisions modificatives liées à l'application de la fongibilité des crédits hors dépense de personnel et sans modifier les totaux des sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

- **Ouvertures de postes et approbation du nouveau tableau des effectifs de la Communauté de communes de Marcigny**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création au tableau des effectifs des postes suivants, pour permettre l'évolution de carrière de 3 agents de la collectivité :

- 1 poste à temps complet d'agent social principal 2^{ème} classe (poste créé en lieu et place du poste d'agent social),
- 1 poste à temps complet d'animateur principal de 1^{ère} classe (poste créé en lieu et place du poste d'animateur principal 2^{ème} classe),
- 1 poste de rédacteur catégorie B (poste qui sera pourvu en cas d'accord favorable du Centre de Gestion sur la demande de promotion interne d'un agent du service administratif).

Le Conseil communautaire valide également, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de communes.

Emplois permanents :

Emplois - Services	Grades	Cat.	Nombres d'emplois + heures hebdomadaires
	FILIERE ADMINISTRATIVE		
<i>Administration et comptabilité</i>	Rédacteur territorial	B	1 à 35 heures / 35 ^{ème} (poste vacant)
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1 à 35 heures / 35 ^{ème}
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1 à 28 heures / 35 ^{ème}
	FILIERE TECHNIQUE		
<i>Entretien des locaux</i>	Adjoint technique	C	1 à 9 heures / 35 ^{ème}
	FILIERE ANIMATION		
<i>Animation jeunesse</i>	Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1 à 35 heures / 35 ^{ème}
	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1 à 35 heures / 35 ^{ème} (poste vacant)
	Adjoint d'animation	C	1 à 35 heures / 35 ^{ème}
	FILIERE SOCIALE		
<i>Portage des repas</i>	Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	1 à 35 heures / 35 ^{ème}

	FILIERE TECHNIQUE		
<i>Environnement</i>	Agent de maîtrise principal	C	1 à 35 heures / 35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1 à 30 heures / 35 ^{ème} (poste vacant)
	Adjoint technique	C	1 à 35 heures / 35 ^{ème}
	FILIERE ANIMATION		
<i>Petite enfance</i>	Animateur	B	1 à 9,5 heures / 35 ^{ème} (poste vacant)
	Adjoint d'animation	C	1 à 9 heures / 35 ^{ème}
	Adjoint d'animation	C	1 à 6,5 heures / 35 ^{ème}

Emplois non permanents :

Emplois - Services	Grades	Cat.	Nombres d'emplois + heures hebdomadaires
<i>Administration</i>	FILIERE ADMINISTRATIVE		
	Adjoint administratif	C	1 à 17,5 heures / 35 ^{ème} (poste vacant)
<i>Portage des repas</i>	FILIERE SOCIALE		
	Agent social	C	1 à 16 heures / 35 ^{ème}
<i>Environnement</i>	Contrat Unique d'insertion - PEC		
	Adjoint technique	C	2 à 30 heures / 35 ^{ème}

- **Attribution de la Prime Pouvoir d'Achat aux agents de la collectivité**

Le Conseil communautaire, par 22 voix pour et 1 abstention, approuve le versement, aux agents éligibles, de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle, dans les conditions validées par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du 14/12/2023.

10 agents de la Communauté de communes sont éligibles à cette prime. Au regard de leurs situations individuelles, le montant à verser s'élève à 4 759,99 €, imputé pour 3 259,99 € sur le budget principal et pour 1 500 € sur le budget environnement.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera finalisée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel. Elle sera versée en une seule fraction, d'ici au 30 juin 2024.

- **Désignation des représentants de la CC à Roannaise de l'Eau**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne M. Thierry NIGAY et M. Eric NEVERS, respectivement représentants titulaire et suppléant de la Communauté de communes de Marcigny au Conseil syndical de Roannaise de l'Eau.

F. CHANDON estime qu'il serait plus logique que les appels à candidature soient lancés au niveau du Conseil et pas du Bureau communautaire. Cela permettrait à tous les délégués communautaires de pouvoir faire acte de candidature.

C. CHENUET demande s'il est toujours possible d'intégrer un groupe de travail communautaire « eau et assainissement ». D. PROST lui répond que le groupe est actuellement constitué de 8 personnes. Il n'est pas opposé à ce que de nouveaux membres le rejoignent, mais il ne souhaite pas que ce groupe devienne trop important, afin qu'il puisse continuer à travailler efficacement. Il dit également être favorable à ce que les membres du groupe soient assidus aux réunions organisées.

- **Mise en place d'un dispositif de covoiturage du quotidien entre les 3 intercommunalités du Brionnais : validation du projet et dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert**

Le Président rappelle qu'en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de communes de Marcigny dispose, depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), de la compétence « organisation de la mobilité » sur son territoire.

Localement, et comme sur l'ensemble du territoire national, la voiture individuelle est le mode dominant pour les trajets du quotidien et, notamment, pour les trajets domicile – travail. Ces déplacements ont un coût en terme écologique (production de gaz à effet de serre) et financier. En effet, le coût de revient d'une voiture personnelle est estimé de 3 000 € à 6 000 € par an (soit 200 € à 500 € par mois). Il apparaît donc souhaitable d'opérer un changement des comportements. Actuellement, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires soutient fortement le covoiturage dans le cadre du Fonds vert, sur le principe de 1 € de l'état pour 1 € de la collectivité.

Afin de contrer l'autosolisme et développer massivement l'utilisation du covoiturage au sein du Brionnais, les 3 Communautés de communes de Marcigny, Semur-en-Brionnais et Brionnais Sud Bourgogne ont souhaité travailler ensemble pour créer un partenariat avec la plateforme BlaBlaCar Daily (BBCD), une déclinaison de la plateforme BlaBlaCar pour les trajets du quotidien (principalement domicile-travail). Ce partenariat est basé sur un principe d'incitations financières, financées en partie par les collectivités et par BlaBlaCar Daily : le chauffeur recevrait 2€ par passager par trajet et le passager ne paierait que 0,50€ par trajet.

Le lancement de l'opération interviendrait en septembre 2024, lors de la semaine de la mobilité. Pour la première année d'expérimentation proposée par BlaBlaCar Daily, le coût total de l'action (reposant sur 5 200 trajets) est de 21 070 € TTC, dont 7 000 € d'incitations financières des collectivités. 3 500€ d'incitations financières supplémentaires pourront être débloqués et financés par la plateforme BlaBlaCar Daily si la totalité des 7 000 € sont utilisés.

BlaBlaCar Daily propose un accompagnement dans la mise en œuvre du projet (accompagnement dans les domaines de la communication et du pilotage) et assure un reporting. Ce partenariat est formalisé à travers une convention de prestation de services et une convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs.

Des subventions du Fonds Vert (volet 8 de la mesure « développement du covoiturage ») peuvent être mobilisées pour les actions liées au covoiturage à hauteur de 50% du montant de l'action. Le reste à charge prévisionnel pour les 3 Communautés de communes (11 707,50 € TTC) est supporté par chacune d'elle, au prorata du nombre d'habitants. Pour la Communauté de communes de Marcigny (6 019 habitants, soit 22,97% de la population totale des 3 intercommunalités), cela donne donc les estimations suivantes :

- Cout supporté du projet : 4 301,13 € HT
- Subvention fonds vert (50%) : 2 150,56 €
- Reste à charge CC Marcigny : 2 150,57 €

Le Président termine en précisant que le Bureau communautaire du 05/02/2024 s'est montré favorable à cette expérimentation d'une année.

M. CLEMENT demande une explication concernant le coût du projet. Le Président détaille donc à nouveau les différents postes de dépenses. C. CHENUET indique qu'il serait bien de travailler aussi à l'aménagement d'une zone de covoiturage sur le territoire de la Communauté de communes. D. PROST précise qu'il y a aujourd'hui des zones de stationnement covoiturage qui se font naturellement. Il n'est pas toujours évident d'aménager de telles zones : elles peuvent ne pas correspondre aux besoins des utilisateurs et, dans ce cas, ils ne s'y garent pas. Il n'est pas toujours facile « d'imposer » une zone. C. CHENUET signale que le parking de l'arrêt TGV dans la zone Saint Nizier n'est pas un espace de stationnement de covoiturage. L'utiliser comme cela pose des problèmes aux commerçants locaux voisins. C'est la même chose pour les covoitureurs qui stationnent sur les places de parking du cœur de ville. Elle redit que, si on développe le covoiturage, on doit travailler sur des zones de covoiturage. Des accompagnements financiers peuvent être mobilisés pour de tels projets. E. NEVERS fait observer que le besoin d'aménager de telles zones se fait souvent dans des zones où le stationnement est payant, ce qui n'est pas le cas à Marcigny.

Après ces échanges, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'un programme de covoiturage du quotidien avec BlaBlaCar Daily et les 3 intercommunalités du Brionnais dans les conditions présentées ci-dessus,
- autorise le Président à signer la convention de prestation de services et la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs, conventions conclues entre le prestataire et les 3 Communauté de communes,
- approuve l'engagement financier de la Communauté de communes pour un montant de 4 301,13 € HT pour cette opération,
- autorise le Président à déposer, pour ce projet, un dossier de demande de subvention Fonds Vert (volet 8 de la mesure « développement du covoiturage ») de 2 150,56 €.

PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

- **Nouvelle politique jeunesse et gestion ALSH Ados**

P. PERRUCAUD rappelle que l'axe d'action n°2 de la Convention Territoriale Globale (CTG)

prévoit la refonte de la politique jeunesse, notamment sur la tranche d'âge 12/17 ans. La structuration actuelle entre les activités de l'ALSH Ados déléguées par les 2 Communautés de communes de Marcigny et Semur-en-Brionnais à Brionnais Découvertes et celles menées par le Point Info Jeunes, géré par la Communauté de communes de Marcigny, n'était pas très claire. Cela générerait une difficulté de positionnement des 2 structures, un manque de lisibilité dans les actions et, au final, un manque d'efficacité dans cette politique, pourtant identifiée comme un enjeu majeur dans la CTG.

Afin d'apporter plus de clarté à la politique jeunesse, une nouvelle organisation a été envisagée, conjointement par les 2 Communautés de communes. Elle s'appuie sur un seul acteur, en l'occurrence le Point Infos Jeunes. Celui-ci mène déjà de nombreuses actions en faveur de la citoyenneté, de la prévention, de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Il intervient aussi beaucoup au collège de Marcigny et à la MFR d'Anzy-le-Duc. Le rattachement d'activités plus ludiques viendrait compléter son offre et en ferait la porte d'entrée unique des jeunes de 12 à 17 ans sur tout le territoire.

Les Communautés de communes ont présenté ce nouveau projet de politique jeunesse à Brionnais découvertes en novembre 2023. Elles ont proposé une mise en œuvre progressive au cours de l'année 2024. L'association ne l'a pas souhaité ainsi et a indiqué vouloir arrêter la gestion de l'ALSH ados au 31 décembre 2023. Les Communautés de communes se retrouvent donc à assurer la gestion depuis le 01 janvier 2024.

La fin de la gestion associative de l'ALSH nécessite la conclusion d'un avenant à la convention d'objectifs 2023-2026 conclue entre la collectivité et Brionnais Découvertes (qui recevait un soutien communautaire de 13 516 € par an pour l'animation et la gestion de cette activité).

L'éventuel portage de la gestion de l'ALSH ados par la Communauté de communes de Marcigny demande la réalisation auprès du service SDJES (Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports, ex Jeunesse et Sports) de différentes formalités administratives réglementaires : demande d'agrément, rédaction d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique, déclaration des animations,

Le nouveau projet jeunesse imaginé par les 2 Communauté de communes consiste à structurer l'accueil des jeunes à partir de 12 ans et jusqu'à 25 ans, des 26 communes du territoire, autour d'Info Jeunes. Cet équipement communautaire, situé sur le site de la gare à Marcigny, devient la porte d'entrée unique de la jeunesse. Il voit ses missions élargies et porte l'ambition de répondre, de la façon la plus transversale et partenariale possible, à toutes les thématiques auxquelles les jeunes sont confrontés, ou ont exprimé un besoin :

- aide à grandir, à devenir un citoyen responsable,
- accompagnement éducatif, appui aux démarches et à l'orientation professionnelle,
- sensibilisation, prévention, santé mentale,
- besoin de valorisation des jeunes et de reconnaissance,
- avoir un lieu repère, de rassemblement, de divertissements,
- prise en compte des besoins de mobilité.

Le développement de la citoyenneté et de l'engagement du jeune est au cœur de cette restructuration. Cette nouvelle offre jeunesse comporterait moins de sorties récréatives et davantage d'implications, de participations actives, de projets, de découvertes (activités...). Elle intègre toutes ces dimensions dans ses actions, en travaillant en mode projet. La programmation est réalisée en lien avec les jeunes.

Le Point Info Jeunes « nouvelle version » interagit, encore et toujours, en complémentarité avec les autres structures jeunes (ALSH 3-11), les établissements scolaires (écoles, collèges, MFR), afin de créer une continuité avec ces équipements aujourd'hui bien fréquentés et identifiés. Le départ au lycée ne doit plus être synonyme de détournement des structures et des actions.

Il s'appuie également sur les ressources des collectivités (communautés de communes, Mairies), structures associatives, éducatives, publiques, privées, présentes sur le territoire ou intervenant sur

celui-ci, afin de créer des passerelles et des dynamiques locales profitables aux jeunes et aux structures. Il utilise tous les moyens d'animation et de communication possibles, du plus simple au plus ambitieux. Il est enfin animé par une équipe professionnelle, motivée, à l'écoute des jeunes et qui s'inscrit dans une dynamique d'aller vers, de travailler avec, de travailler pour les jeunes, dans le cadre des contractualisations en place sur le territoire (projet PIJ, PS Jeunes, CTG, GMR, ...).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, :

- prend acte de la fin de gestion de l'ALSH Ados par Brionnais Découvertes au 31/12/2023,
- valide la nouvelle orientation de la politique de jeunesse menée conjointement par les Communautés de communes de Marcigny et Semur en Brionnais depuis le 01/01/2024.

- **Validation d'un projet de bénévolat d'un groupe de jeunes au festival SOLIDAYS**

Le service communautaire « Infos Jeunes » souhaite travailler sur les notions d'engagement de citoyenneté. Pour ce faire, il veut constituer un groupe de jeunes majeurs du territoire intéressés pour participer, en tant que bénévoles, au festival Solidays, qui aura lieu fin juin à l'hippodrome de Longchamp à Paris.

C. CHENUET demande comment les jeunes vont être informés de ce projet ? P. PERRUCAUD répond qu'ils le seront par une communication faite par le PJ sur ses réseaux sociaux et par une diffusion auprès des établissements scolaires. Elle demande aussi combien de jeunes constitueront le groupe. P. PERRUCAUD répond qu'il y aura environ 8 à 10 jeunes maximum.

D. PROST est favorable à ce projet qui propose aux jeunes du territoire une ouverture sur l'extérieur, sur d'autres thématiques (lutte VIH), et qui a un but citoyen. Ce n'est pas un projet de « consommation » d'un festival.

A la suite de ces échanges, le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord de principe à ce projet.

- **Attribution de subventions dans le cadre de l'appels à projets « Grandir en Milieu Rural » - accompagnement des CM2 »**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les subventions proposées pour les 2 dossiers retenus dans l'appel à projets « Grandir en Milieu Rural – accompagnement des CM2 » :

Structure	Nom du projet	Subvention
Brionnais découvertes	Atelier « comment lutter contre la sédentarité et l'obésité »	300 €
Infos Jeunes »	Organisation d'une journée de rencontre entre les CM2 qui feront leur entrée en 6 ^{ème} au collège en septembre 2024	300 €

ECONOMIE/TOURISME/CULTURE :

- **Location de cases de l'atelier partagé au garage Janin et conclusion d'un bail précaire**

Annette JANIN quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Suite au départ de PAD, 3 cases de l'Atelier partagé ont été libérées. Le Garage JANIN a sollicité la Communauté de communes pour louer éventuellement 1 ou 2 cases, pour 2 mois, le temps de construire des ombrières sur son terrain.

Le Président informe que la Communauté de communes a pris attache de son assureur pour étudier la question des couvertures d'assurances. La location est possible à la condition que le locataire assure les locaux. Il est possible de conclure un bail précaire pour cette location.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité (22 voix pour), le principe de répondre favorablement à cette demande. Les conditions de location ont été transmises à M. JANIN, qui n'a pas encore donné de réponse.

Stéphane LUCEAU quitte la séance.

• **Actualités de la commission « économie/tourisme/culture », par Carole CHENUET :**

Lors de la réunion de la commission du 30 novembre (réunion dont le président fait observer que le compte-rendu n'a toujours pas été validé et diffusé), les représentants de la régie publicitaire du groupe Centre France (propriétaire du Pays Roannais) sont venus présenter leurs solutions de communication. Carole CHENUET redit qu'il est important de promouvoir les zones d'activités et notamment celle du Champêtre à Baugy. Malgré les actions menées récemment (salon Ciel, annonce de la disponibilité des cases de l'Atelier partagé, ...), la commercialisation ne décolle pas. Il faut donc continuer à promouvoir par de nouveaux créneaux. La commission avait retenu la réalisation d'une vidéo de 30 secondes, avec une diffusion ciblée sur les réseaux sociaux, plutôt que des encarts publicitaires dans des supports papier. Le chiffrage de cette vidéo est de 1 237 € HT pour la création (tournage et montage) et 1 500 € HT pour la diffusion ciblée (personnes de 40-65 ans cadres, chefs d'entreprises sur les secteurs géographiques limitrophes de la Communauté de communes).

D. PROST rappelle que la Communauté de communes a déjà une base de vidéo de la zone du Champêtre, avec des images tournées par le Pays à l'occasion du Salon CIEL en juin 2023. Ce film est gratuit pour la Communauté de communes. Il est peut-être possible de retravailler le montage et avoir la vidéo souhaitée. Il indique être attentif aux dépenses, en vue de la préparation du budget 2024, qui risque d'être compliqué à équilibrer. Il lui semble dommage de tourner de nouvelles images, mais est tout à fait favorable à trouver de nouveaux créneaux de diffusion pour ce film.

C. CHENUET estime que c'est par l'emploi que la Communauté de communes pourra faire venir de nouvelles familles sur le territoire. La zone de Baugy végète depuis de nombreuses années. Il est urgent d'envisager une action forte de communication sur cette zone. La proposition de Pays Roannais repose sur un message fort, pour donner envie. Face aux remarques du président, C. CHENUET indique qu'elle veut bien revoir avec le Pays Roannais s'il est possible de diffuser le film sans retenir les prestations de tournage et montage de la vidéo.

E. NEVERS précise que le coût indiqué est un coût minimum, qui est augmenté par des options (voix off, option drone). Selon lui, les films montrés lors de la réunion étaient de très bonne qualité. Le ciblage de la diffusion de la vidéo est important pour qu'elle soit bien vue par des personnes potentiellement intéressées. Il précise enfin que le film monté appartiendra à la Communauté de communes à l'issue de la campagne. La collectivité pourra donc le diffuser sur d'autres supports. Il s'interroge aussi : la Communauté de communes a-t-elle les moyens de financer des campagnes de diffusion ?

D. PROST demande pendant combien de temps la vidéo sera diffusée. Il souhaite aussi que le Conseil puisse se positionner sur ce projet. Certains délégués lui répondent que c'est compliqué de choisir un projet plutôt qu'un autre, car ils n'ont vu ni la vidéo du Pays, ni celles du Pays Roannais montrées à la commission.

C. CHENUET regrette les remarques du président. Elle s'agace de voir que ses propositions ne sont pas retenues. Toute action a un coût. Il lui semble plus important de voir comment on peut avancer, car il est absolument nécessaire d'avancer sur la promotion des zones d'activités.

F. CHANDON se demande s'il ne serait pas possible de travailler entre les 2 ou 3 Communautés de communes du Brionnais sur les questions de développement économique et touristique. Être à plusieurs permet de mobiliser plus de moyens, la mise en place d'une stratégie, et d'avoir plus

facilement une personne mutualisée. La Communauté de communes agit déjà de cette manière sur le développement durable et cela fonctionne bien. Pourquoi ça ne marcherait pas pour le développement économique et touristique ? Il indique aussi que la Communauté de communes peut financer ce type d'encarts et de supports, mais à notre échelle, ce sont des « coups d'épée dans l'eau », qui seront au final peu efficaces.

E. NEVERS indique le coût de diffusion d'une publicité sur BFMTV LYON est de 2 000 € la semaine. Cela n'est pas très cher en soi, mais, pour que cela ait de réels impacts, elle doit être accompagnée par d'autres campagnes, sur d'autres supports. Au final c'est un budget global d'environ 10 000 € qu'il faudrait mobiliser. Il faut donc bien regarder là où on veut communiquer et choisir ensuite le ou les supports les plus appropriés. Il lui semble aussi très important de rencontrer les représentants des Syndicats de patrons et d'employeurs et les autres réseaux interentreprises.

C. CHENUET rappelle que cela fait plusieurs mois qu'elle demande à ce que la Communauté de communes se dote de moyens humains pour agir dans le domaine économique. Des aides existaient à une période. Elle a réinterrogé les services de l'Etat en fin d'année 2023 : à ce jour, il n'a plus d'aides particulières. Les services de l'Etat l'orientent vers un VTA (Volontaire Territorial en Administration). L'économie est un sujet majeur pour notre territoire. Sans budget et moyens dédiés, la Communauté de communes n'avancera pas. Les contacts du salon CIEL sont loin d'être suffisants. Pour le moment, rien ne bouge. Elle demande donc que la collectivité recrute un chargé de mission pour quelques mois, pour travailler sur ces sujets, et en particulier la commercialisation de la zone de Baugy (zone sur laquelle la Communauté de communes perd de l'argent, 3 cases de libres dans l'atelier partagé). La personne pourrait travailler en collaboration avec d'autres territoires. Elle affirme avoir évoqué le sujet avec le Président et indique qu'il lui a répondu « ne pas en voir l'intérêt ». Le Président nie cette affirmation et regrette les propos mensongers de Mme CHENUET. Celle-ci maintient ce qu'elle affirme et retourne les accusations de mensonges au Président.

Frédéric VERNUSSE, Eric NEVERS, Jean-Claude DUCARRE, Bernadette BAILLY, Pascal MILLET, Christophe PEGON, Annette JANIN, Georges PROST quittent alors la séance.

Le quorum n'étant plus atteint, le Président lève la séance à 21h25.

REMARQUES AU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2024

Remarques indiquées en ouverture de la séance du 08 avril 2024 :

Remarques de Madame Carole CHENUET :

- Carole CHENUET indique trouver que la retranscription de la réunion rapportée dans le procès-verbal ne reflète pas tout ce qui s'est passé en séance, ou alors d'une façon qui n'est pas conforme, notamment pour les points de sa commission.
- Une faute est à corriger à « culture » dans le titre de la commission. *(La faute a été corrigée).*
- Carole CHENUET précise que c'est le président, et non elle, qui a présenté le point « location case atelier partagé ».
- La commission « économie, tourisme, culture » de novembre dernier avait à l'ordre du jour « Proposition prestation communication avec le Pays Roannais ».
- Carole CHENUET aurait aimé que le procès-verbal indique qu'elle avait fait suivre l'offre publicitaire du Pays Roannais au DGS avant la réunion du Conseil communautaire. Le Président confirme que le document a été reçu, mais qu'il n'a pas pu être ouvert faute d'avoir reçu le code d'accès.
- Carole CHENUET signale avoir dit lors des échanges en séance qu'il allait être difficile de demander au Pays Roannais de s'occuper de la diffusion d'un film réalisé par une autre société. Elle informe le Conseil qu'à la suite à la réunion du 19/02, elle avait repris contact avec la régie publicitaire du Pays, qui a confirmé ses dires.
- Carole CHENUET aurait aimé que la remarque suivante, prononcée par le président, « je ne vais pas faire le travail de la vice-présidente à sa place » soit reprise dans le procès-verbal.
- Carole CHENUET trouve le verbe « s'agace » inapproprié (page 10)
- Carole CHENUET indique qu'il est important de préciser dans le procès-verbal que chacun est resté sur ses positions, aussi bien elle et le président. Elle demande que le qualificatif de « menteuse » prononcé par le président soit consigné dans le procès-verbal.

Remarque de Monsieur Frédéric CHANDON :

- Frédéric CHANDON indique qu'il y a une erreur dans la transcription des votes du procès-verbal de la réunion du 04/12/2023. Il y avait 23 votants. Mais le total des votes indiqués dans le procès-verbal est de 24 voix, et non 23. Il précise qu'il avait 2 voix (la sienne et celle du pouvoir de F. RENARD) et avoir voté contre l'adoption du procès-verbal du 04/12/2023. Le résultat du vote est donc 2 voix contre et 21 voix pour.

Remarque de Madame Monique CLEMENT :

- Monique CLEMENT souhaite préciser que, sur le point « mise en place d'un dispositif de covoiturage du quotidien entre les 3 intercommunalités du Brionnais », elle n'a pas demandé une explication sur le coût du projet mais sur le coût pour l'utilisateur. Ce n'est pas du tout pareil.